



HAUT-LANGUEDOC

COLLECTIVITÉS & BIODIVERSITÉ

MOBILISER ET ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

cpie du haut-languedoc



CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DU HAUT-LANGUEDOC



FAVORISER LA BIODIVERSITÉ SUR SA COMMUNE

UNE OBLIGATION, UN ATOUT !

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

La biodiversité répond directement aux besoins primaires de l'Homme en apportant oxygène, nourriture et eau potable. Elle contribue également au développement des activités humaines en fournissant matières premières et énergies.

**L'homme pèse 0.01 % du vivant sur Terre
et il en est le plus grand destructeur !**



Sources : Observatoire National de la Biodiversité

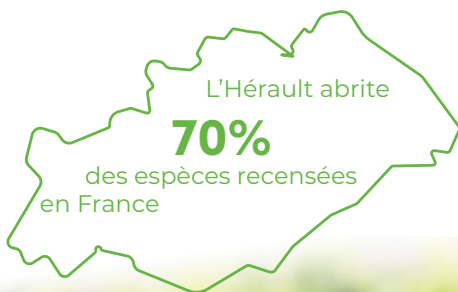
Les activités humaines sont en grande partie responsables de cette érosion significative de la biodiversité.

En 2019, le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) identifie 5 causes majeures du déclin de la biodiversité :

- . l'artificialisation des sols
- . la surexploitation des ressources
- . le changement climatique
- . les pollutions
- . les espèces exotiques envahissantes

20%

de ces espèces menacées ou en danger sont présentes sur le territoire national métropolitain.



Favoriser la biodiversité sur sa commune est donc un enjeu global mais aussi local. Après la loi relative à la protection de la nature de 1976 et la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 9 août 2016. Cette loi inscrit dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité et a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel. Elle a inscrit l'**objectif ambitieux de réduire à zéro la perte nette de biodiversité**.

Le Plan biodiversité vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée. Par exemple, l'axe 1 de ce plan, «Reconquérir la biodiversité dans les territoires», à comme objectif numéro 1 de «Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature».

Les collectivités ont donc un rôle primordiale à jouer car, en effet, celles-ci concentrent une mosaïque d'espaces qui accueille autant de milieux diversifiés propices au développement de la biodiversité. Ces espaces constituent même des écosystèmes dont les bienfaits pour l'humain sont appelés **services rendus par la nature** et se déclinent selon trois axes :

BIENFAITS ÉCOLOGIQUES

Maintien/autorégulation de la biodiversité
Régulation thermique et hygrométrique
Filtration et stockage de l'eau
Qualité de l'air
Fertilisation des sols
Pollinisation
Résilience face aux perturbations
Stockage de carbone

BIENFAITS SOCIAUX

Cadre de vie
Bien-être et santé
Qualité des paysages
Lien affectif au territoire
Lien social
Citoyens acteurs
Réappropriation de l'espace public
Limitation des risques naturels
Lieux récréatifs et d'éducation



BIENFAITS ÉCONOMIQUES

Réduction des dépenses pour l'entretien des espaces et de la maintenance
Préservation et amélioration des ressources naturelles
Attractivité touristique
Valorisation des espaces/Labellisation



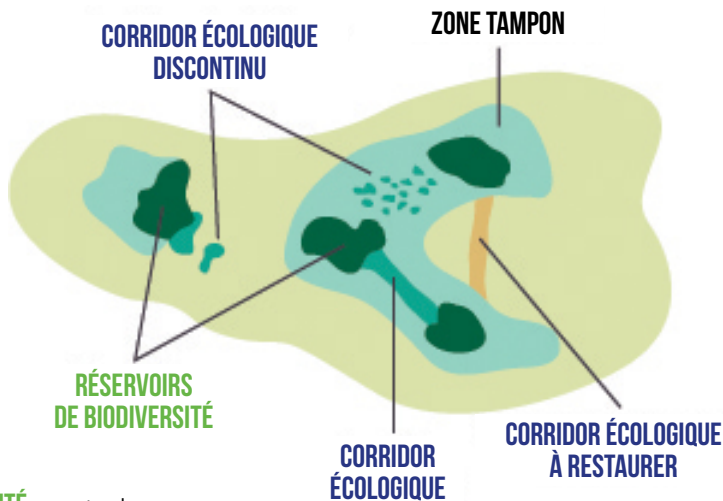


La Trame verte et bleue est un réseau formé de **CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES** terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES = RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ + CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Les **CORRIDORS ÉCOLOGIQUES** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.



Les **RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.



TRAME VERTE ET BLEUE

MILIEUX NATURELS ET
SEMI-NATURELS TERRESTRES

RÉSEAU AQUATIQUE ET HUMIDE
(FLEUVES, RIVIÈRES, ZONES HUMIDES, ESTUAIRES...)

La TVB englobe d'autres types de trames écologiques (les sous-trames), pour élargir cette vision à d'autres pressions anthropiques, comme :

- la Trame noire autour de la question de la fragmentation des habitats naturels par la lumière artificielle,
- la Trame brune pour les sols
- la Trame blanche en lien avec la pollution sonore.
- la Trame aérienne pour les espèces volantes,
- la Trame turquoise pour les milieux humides,
- la Trame jaune pour les divers espaces agricoles
- la Trame grise pour les espaces de nature existants dans l'espace urbain et bâti

LA TVB : UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La prise en compte des continuités écologiques identifiées dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) au niveau local, notamment par le biais des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités (SCoT et PLU), mais aussi grâce à la mobilisation d'outils contractuels, permet de mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets de territoire. Si **la Trame verte et bleue vise en premier lieu des objectifs écologiques**, elle permet également d'atteindre des objectifs sociaux et économiques, par le maintien de services rendus par la biodiversité (production de bois énergie, pollinisation, bénéfiques pour l'agriculture, amélioration de la qualité des eaux, régulation des crues...), par la mise en valeur paysagère et culturelle des espaces qui la composent (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...), mais aussi par les interventions humaines qu'elle implique sur le territoire (ingénierie territoriale, mise en valeur, gestion et entretien des espaces naturels, etc.).

POUR EN SAVOIR PLUS SUR...

LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ (SRB) DE LA RÉGION OCCITANIE

La SrB constitue une feuille de route partagée et concertée.



Elle a été lancée officiellement en avril 2018. Son but ? Préserver, restaurer et valoriser les milieux naturels à travers l'ensemble des politiques publiques et projets locaux.



COMMENT ET AVEC QUI METTRE EN ŒUVRE LA TVB ?

INVENTORIER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL

Associations naturalistes, bureaux d'études (BE) spécialisés...

CRÉER/RECRÉER DES HAIES

Agriculteurs, associations, chasseurs...

DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ ET DIVERSIFIÉE

METTRE EN PLACE UN PASSAGE À FAUNE

Aménageurs, entreprises, associations ou BE pour le suivi...

RÉTABLIR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

(effacement de seuil, passe à poissons...)

Propriétaire ou gestionnaire de cours d'eau...

CRÉER UN RÉSEAU DE MARES

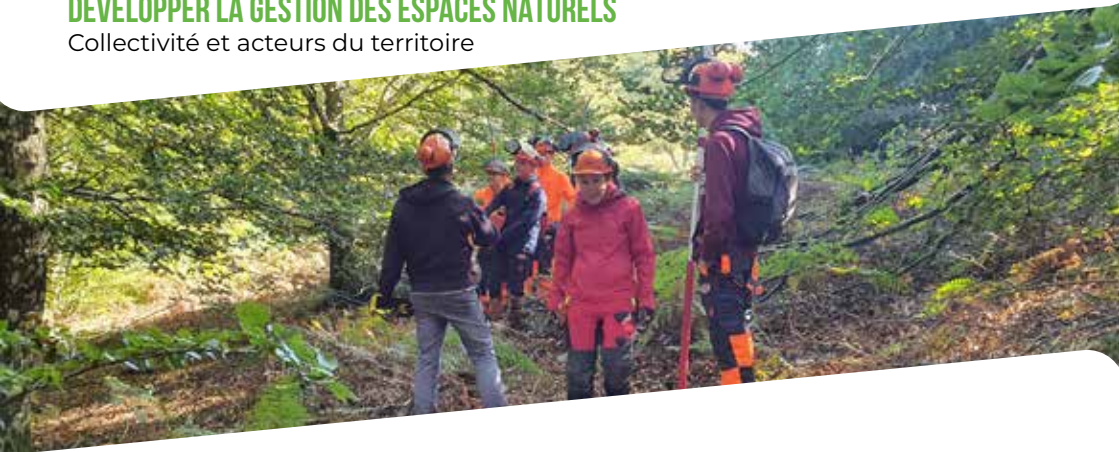
Agriculteurs, forestiers, chasseurs, naturalistes...

DÉVELOPPER LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET JARDINS

Employés de la collectivité, entreprises, jardiniers amateurs, associations

DÉVELOPPER LA GESTION DES ESPACES NATURELS

Collectivité et acteurs du territoire



INTÉGRER LA TVB DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE

En y intégrant les continuités écologiques

PRENDRE EN COMPTE LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

Intégration des enjeux régionaux

Adaptation de ces enjeux au contexte local

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC

- Quels sont les enjeux de continuités propres à notre territoire ?
- Quels sont les liens avec les continuités écologiques des territoires adjacents ?
- Les projets d'aménagement respectent-ils la trame du territoire ?
- etc.

AU QUOTIDIEN, DES ACTIONS À MENER SUR SA COLLECTIVITÉ

AU COEUR DU BÂTI

De nombreuses espèces animales et végétales choisissent le bâti comme habitat (murs, charpentes, fissures, greniers, sous-toit, clocher...)

- **INVENTORIER CES HABITATS ET LES PRÉSERVER LORS DE TRAVAUX DE RESTAURATION**

La directive Habitats, adoptée en 1992 constitue encore aujourd'hui le socle du droit de la protection des espèces en France. La directive a été transposée par l'adoption des articles L. 411-1 et suivants du code de l'environnement. Cet article pose une interdiction générale de l'atteinte aux espèces floristiques et faunistiques protégées : interdiction de les détruire directement, de détruire leur habitat ou leurs lieux de reproduction.

- **VALORISER LA VÉGÉTATION SPONTANÉE DES MURS POUR ATTIRER LA FAUNE AUXILIAIRE DES JARDINIERS**



DANS LES PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS

A l'échelle d'une commune, ce sont de véritables réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques indispensables pour connecter les milieux naturels entre eux

- **CRÉER DES MASSIFS DE PLANTES MELLIFÈRES LOCALES POUR ATTIRER LES INSECTES POLLINISATEURS**
- **PLANTER ET ENTREtenir DES HAIES CHAMPÊTRES, DIVERSIFIÉES AVEC DES ESSENCES LOCALES**
- **PRÉSERVER LES JARDINS ET LES ZONES ENHERBÉES**



LE LONG DES COURS D'EAU ET DE LEURS BERGES

Cours d'eau, béals, prairies humides, tourbières, nappes souterraines mais aussi mares, lavoirs ou simples abreuvoirs, ces milieux constituent une réserve d'eau et abritent une faune et une flore très diversifiées.

- **MAINTENIR LES MILIEUX AQUATIQUES, RESERVOIRS DE BIODIVERSITÉ**
- **PRÉSERVER LA FONCTIONNALITÉ DES RIVIÈRES**
- **COMPRENDRE ET CONNAÎTRE LE RÔLE DES EAUX SOUTERRAINES POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE**



DANS LES FORÊTS

Première composante de notre territoire, la forêt constitue un réservoir primordial de biodiversité.

- **MAINTENIR UNE DIVERSITÉ DES FORÊTS ET SOUTENIR UNE GESTION PRENANT EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ**
- **LUTTER CONTRE LES RISQUES DE FEUX**



DANS LES MILIEUX OUVERTS (LANDES, PRAIRIES...)

Abrutants une grande diversité d'espèces, le maintien de ces habitats est un enjeu fort pour notre territoire.

- **LUTTER CONTRE LA FERMETURE DES MILIEUX, L'ARTIFICIALISATION DES SOLS**
- **SOUTENIR UNE AGRICULTURE PRENANT EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ**



DANS LES GROTTES

Le territoire abrite un grand nombre de grottes et donc d'espèces inféodées à ce type d'habitats, notamment une rare diversité d'espèces de chauves-souris.

- **PRÉSERVER CES SITES DU DÉRANGEMENT CAUSÉ PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES**



AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

En soutenant la mise en place d'inventaires menés par des professionnels ou par les habitants grâce aux sciences participatives, par exemple. En formant les personnels de votre collectivité à la reconnaissance d'espèces.



COMMUNIQUER

Journal municipal, affichage, panneaux, site internet, réseaux sociaux, actions de sensibilisation à destination de tous les publics... sont indispensables pour que l'ensemble des habitants comprennent et s'approprient ces actions.

L'association Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Haut Languedoc (CPIE HL) a pour objectif d'**accompagner votre collectivité à passer à l'action en faveur de la biodiversité**. Pour cela, il est primordial d'identifier et de mieux connaître les enjeux pour s'engager dans des changements de pratiques, au quotidien, sur l'ensemble de votre collectivité.

Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer pour contribuer à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité.

Le CPIE du Haut-Languedoc propose un accompagnement intégrant des actions d'animation, de conseil en amont des projets et d'actions concrètes qui sont aujourd'hui essentielles pour :

- Permettre à la population et aux élus de **s'approprier et de comprendre les enjeux**, le sens et l'intérêt des politiques publiques en matière d'aménagement et de biodiversité
- **Faciliter la mise en oeuvre de démarches d'actions territoriales** pour la préservation de la biodiversité (connaissance, restauration, gestion, valorisation...) et l'intégration dans les documents d'urbanisme.

Le CPIE du Haut-Languedoc peut vous aider à concrétiser votre projet.

LE CPIE DU HAUT LANGUEDOC VOUS PROPOSE :

1

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

à destination des habitants, des élus et des agents de votre collectivité

2

DES ACCOMPAGNEMENTS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ

pour vous engager, au quotidien, à l'échelle de votre commune ou intercommunalité

**PRÉSENTEZ-NOUS VOTRE PROJET
EN REMPLISSANT LA FICHE D'INSCRIPTION !**

LES ACTIONS, SERONT CONSTRUITES AVEC VOUS EN FONCTION DE VOS OBJECTIFS ET DES ENJEUX IDENTIFIÉS SUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION



Permettre

aux participants de mieux connaître le patrimoine naturel du territoire,



Favoriser

l'immersion dans son environnement proche,



Développer

le collectif, et susciter l'implication dans la vie de son territoire



Développer

le sens critique en acquérant les clés de compréhension des grands enjeux actuels,



Permettre

l'émergence d'initiatives locales de préservation de l'environnement.

Nos actions de sensibilisation se pratiquent en salle, sur le terrain, dans le cadre d'évènements...

DES ANIMATIONS GRAND PUBLIC



**DES ACTIONS D'INFORMATION À DESTINATION DES ÉLUS
ET DES PERSONNELS DE COLLECTIVITÉS**

DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE



DES ATELIERS

DES CONFÉRENCES, PROJECTIONS, DÉBATS

DES AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES DE SITES



ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



Préserver

son patrimoine naturel, intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets communaux



Améliorer

la connaissance sur son territoire,



Favoriser

l'accueil de la biodiversité et une meilleure compréhension des enjeux par l'ensemble des parties prenantes



Développer

des partenariats, s'ouvrir vers l'extérieur,



S'engager

pour la préservation de la biodiversité et plus globalement dans transition écologique.

DES OUTILS POUR S'ENGAGER

Le CPIE du Haut-Languedoc peut vous accompagner dans vos démarches de labélisation, de réponses à appel à projet... en menant avec les élus, les personnels, les habitants des réflexions sur la définition d'objectifs, d'actions concrètes et la construction d'argumentaires.

Nous pouvons également nous appuyer sur nos partenaires pour vous accompagner sur des sujets nécessitant des compétences spécifiques.

PROJETS DE TERRITOIRE

TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN)



Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

La reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » apporte à la collectivité :

- un accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ;
- un renforcement des connaissances (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ;
- la facilitation à l'accès de financements existants (appel à projets régionaux, des Agences de l'eau...);
- une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'événements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ;
- un accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.

La collectivité qui souhaite obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » doit formaliser un plan d'actions et s'engager à réaliser un certain nombre d'actions pour la biodiversité dans les trois ans.



Dépôt des dossiers début juillet

En 2022, le CPIE du Haut-Languedoc à accompagné la commune de Fraïsse-sur-Agoût dans la construction de son dossier de candidature. La commune a été reconnue «Territoire Engagé pour la Nature» avec ces 3 actions :

- **Extinction de l'éclairage public,**
- **Accueillir les insectes pollinisateurs,**
- **Mise en place de mesures conservatrices sur des parcelles de forêts communales.**

CAPITALE DE LA BIODIVERSITÉ



Depuis 2010, le concours Capitale française de la Biodiversité identifie, valorise et diffuse les meilleures actions réalisées par des communes et intercommunalités françaises en faveur de la biodiversité.



Depuis 2019, il **complète le dispositif de reconnaissance «Territoires engagés pour la nature» (pré-requis pour participer au concours)** qui reconnaît l'engagement pour l'avenir des communes et intercommunalités dans les régions qui animent ce dispositif national.

Au-delà d'un trophée qui permet de désigner la « Capitale française de la biodiversité » et les meilleures collectivités par catégorie (villages, petites villes, villes moyennes, grandes villes, intercommunalités), l'opération est avant tout un dispositif de sensibilisation et de formation, d'identification et de valorisation des bonnes pratiques, d'animation territoriale et d'échanges entre acteurs locaux.

La collectivité candidate doit présenter dans son dossier, trois actions exemplaires réalisées sur le territoire, directement ou avec des partenaires locaux.

Les actions présentées sont évaluées en triple lecture par le comité scientifique et technique du concours. Les meilleures candidatures font l'objet d'une visite de terrain, qui donne lieu à un rapport. Ces rapports de visites d'évaluation de terrain permettent d'établir le palmarès du concours.

Le jury comprend des experts, des professionnels de la faune, de la flore, de l'écologie scientifique, du paysage, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de la communication et des politiques publiques.

Chaque année, un thème est mis en avant. Pour l'édition 2024 du concours le thème est «Sobriété & Biodiversité».




Dépôt des dossiers fin janvier



MAIS AUSSI...

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC)



 Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises,...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Le coût moyen d'un ABC mené sur 2 à 3 ans est estimé à 38 000 euros pour une commune. Ce coût et cette durée varient en fonction de la superficie, du degré d'exhaustivité demandé et de la complexité écologique du territoire.



L'Office français de la biodiversité (OFB) propose aux collectivités de leur apporter un soutien afin de réaliser un ABC. Candidature à l'appel à projet de mi-janvier à mi-mars.

OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES (ORE)



Les ORE sont un dispositif foncier de protection de l'environnement.

Ce dispositif permet à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place, s'il le souhaite, une protection environnementale attachée à ce bien. Cette protection volontaire vise à mettre en place des actions en faveur de la biodiversité, ses éléments et ses fonctions.

Cette protection passe par la signature d'un contrat entre au moins 2 parties et requiert des conditions de forme comme un contenu minimal. Sa signature produit plusieurs effets.

Les ORE peuvent être utilisées pour mettre en œuvre des mesures de compensation. Le contrat ORE s'articule avec d'autres engagements contractuels.

La mise en place d'une ORE nécessite que le propriétaire signe un contrat établi en forme authentique, avec un cocontractant qui peut être :

- une collectivité publique,
- un établissement public,
- ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement

REFUGE POUR LES CHAUVES-SOURIS

Un Refuge pour les chauves-souris est une propriété publique ou privée, sur laquelle le propriétaire s'engage moralement à respecter des préconisations visant à garantir la conservation d'espaces occupés ou disponibles pour les Chiroptères.

<https://www.sfepm.org/operation-refuge-pour-les-chauves-souris.html>



LABEL APICITÉ®

Le label APicité® se situe dans le prolongement du programme Abeille, sentinelle de l'environnement®, mis en place par l'UNAF en 2005. Cette action s'inscrit dans une philosophie de prise de conscience et de sensibilisation sur le rôle primordial des pollinisateurs dans la biodiversité, la variété de nos ressources alimentaires, et la nécessité d'actions efficaces pour les protéger.

L'objectif de ce label, accordé pour deux ans, est de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Chaque collectivité peut en faire la demande via le remplissage d'un questionnaire. Au-delà de la récompense officielle, le label incite à la poursuite d'une stratégie municipale cohérente en faveur des abeilles, des pollinisateurs sauvages et de l'environnement ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie de citoyens.

<https://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r.html>



VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS

"Villes et villages étoilés", label national organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), valorise les communes et les territoires qui décident de mener des actions pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne.

https://www.anpcen.fr/?id_rub=19



GESTION DES ESPACES VERTS , INFRASTRUCTURES ET CHANGEMENT DE PRATIQUE

CHARTRE RÉGIONALE «ENGAGÉ POUR LE VÉGÉTAL»



« Engagé pour le végétal » est une charte d'engagement à l'attention des gestionnaires d'Occitanie.

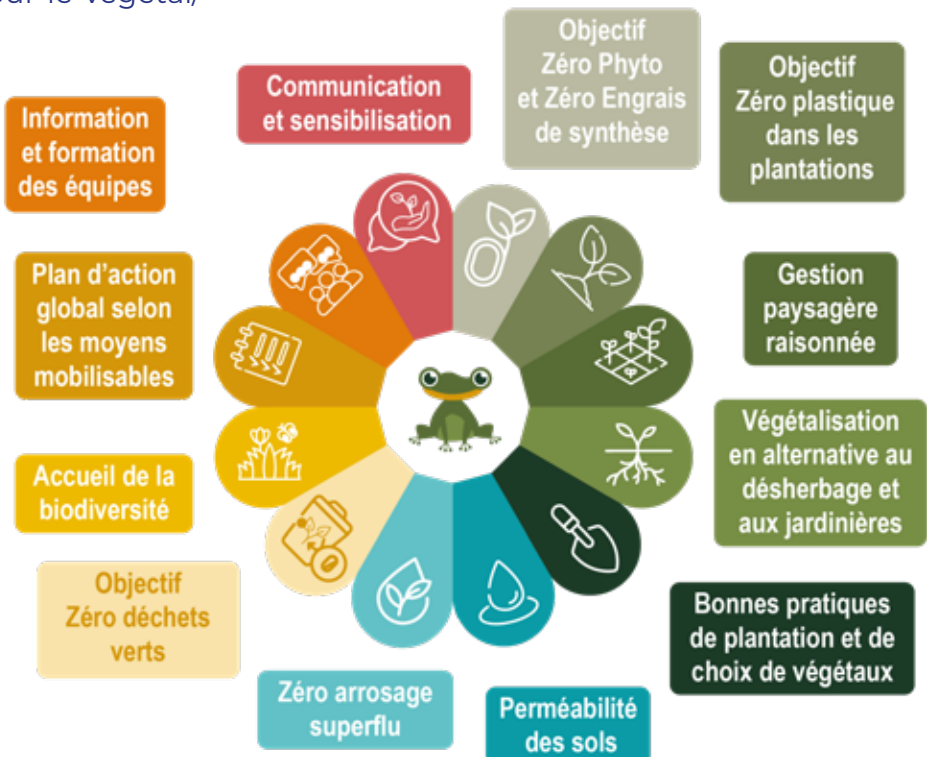
La végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal et son déploiement se placent au cœur de cet outil.

Elle propose aux gestionnaires signataires un cadre technique et méthodologique pour la mise en œuvre de solutions écologiques, efficaces, pérennes en fonction des usages et des moyens mobilisables.

Elle s'articule autour de 12 engagements clés pour une gestion respectueuse de la santé, de l'environnement et des territoires !

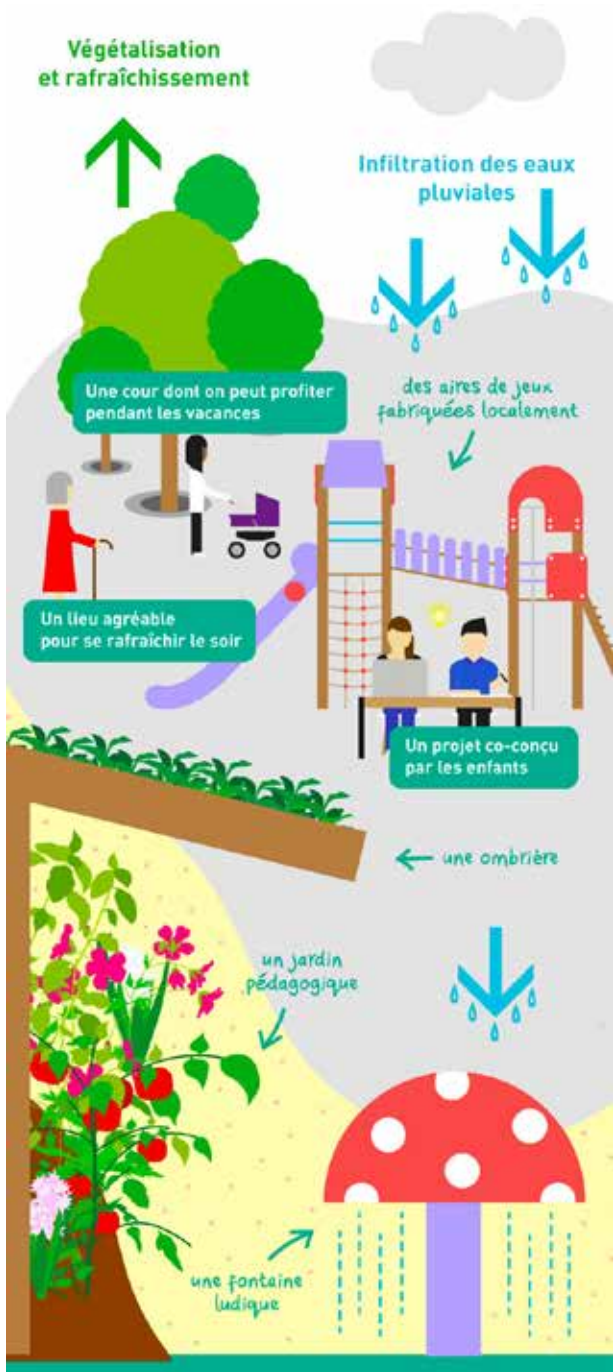
Dans leur lignée directe, elle remplace les chartes régionales « Zéro Phyto », pour poursuivre toujours et encore l'accompagnement des gestionnaires JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures).

<https://www.fredonoccitanie.com/jevi/charte-regionale-engage-pour-le-vegetal/>



Candidature de février à avril

Source : FREDON Occitanie



Les cours Oasis sont pensées comme des îlots de fraîcheur, proposant un espace mieux partagé par tous et axé sur le bien-être des enfants. Les cours rénovées proposent des espaces plus naturels, d'avantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Les nouveaux usages proposés souhaitent répondre aux besoins fondamentaux des enfants et des adolescents de mouvement, d'exploration et de contact avec la nature.

La démarche oasis propose d'associer dès le démarrage les premiers concernés par la nouvelle cour : les élèves et les adultes de l'établissement. Il s'agit de partager les regards sur la cour et d'aboutir à un consensus pour un nouvel aménagement de l'espace.



franceurbaine.org



Le projet Hérault'Haies a pour objet d'apporter aux agriculteurs, aux particuliers et aux collectivités de l'Hérault une aide technique et financière pour la plantation et l'entretien d'arbres de pays en haies ou bosquets.

L'association Paysarbre accompagne la plantation d'arbres champêtres dans l'Hérault depuis 2019, dans le cadre du plan ARBRE de la Région Occitanie.

Le projet est mené afin de participer à un ou plusieurs rôles induits par la plantation de haie, par exemple :

- la régulation hydrique et à la préservation de la ressource en eau,
- la conservation des sols et à la lutte contre l'érosion,
- la protection des cultures, des élevages et des équipements,
- la régulation climatique,
- le maintien ou le renforcement de la biodiversité et des équilibres écologiques,
- la préservation de la qualité des paysages et du cadre de vie
- la réduction des gaz à effet de serre et leur impact sur l'environnement



<https://www.paysarbre.org/plantez-des-haies/>

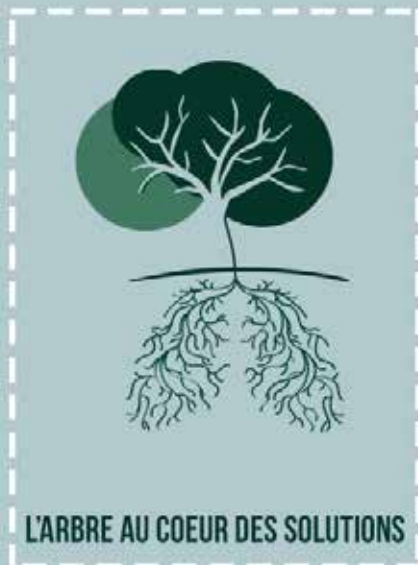
Inscription en avril

Plan Arbre et carbone vivant de la Région Occitanie

<https://www.laregion.fr/Plan-arbre>



L'ARBRE "COUTEAU SUISSE" DU CLIMAT



L'ARBRE AU COEUR DES SOLUTIONS

- EFFET VENTILATEUR OU AÉRATEUR
- EFFET RADIATEUR
- RESTAURATION ENRICHISSEMENT DES SOLS
- EFFET BRUMISATEUR ET SOURCE DE ROSÉE
- EFFET ÉPONGE
- ABRI POUR LA BIODIVERSITÉ
- EFFET PARAVENT OU BRISE VENT
- PUIT ET POMPE À CARBONNE
- CLIMATISEUR NATUREL
- EFFET PARAPLUIE
- EFFET PARASOL

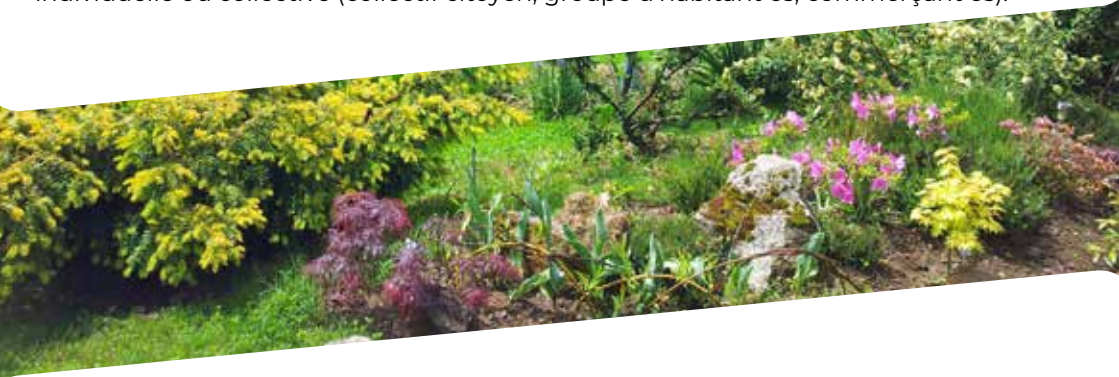
ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES CITOYENNES

CONSEIL LOCAL DE LA BIODIVERSITÉ

Un Conseil local de la Biodiversité est une instance indépendante, participative et consultative, administrée avec les citoyens et créée par décision du Conseil municipal. C'est un espace d'information, de partage de connaissances, de concertation, d'expérimentation et de valorisation pédagogique. Le but est de sortir la biodiversité du « monde des experts » et de mettre en avant la biodiversité dite de « proximité ».

PERMIS DE VÉGÉTALISER

Il s'agit d'un service généralement mis en oeuvre par une commune qui permet à chaque citoyen·ne majeur·e et volontaire de bénéficier d'une plantation ou d'un espace végétalisé dans sa rue, dans l'espace public. Ces demandes peuvent se faire de manière individuelle ou collective (collectif citoyen, groupe d'habitant·es, commerçant·es).



SOUTIEN AUX DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES DANS LES ÉCOLES

AIRES TERRESTRES ÉDUCATIVES



Les aires terrestres éducatives confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen.

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT EN DÉMARCHE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (E3D)



Les écoles et établissements en démarche de développement durable (E3D) associent l'ensemble de la communauté éducative, en relation étroite avec les collectivités territoriales, dans une dynamique collective induite par le projet d'école ou d'établissement.

Cette démarche participe à l'éducation au développement durable, en faisant de l'établissement un lieu d'apprentissage global du développement durable.

OUTIL	STRUCTURE PORTEUSE	STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)	ACCOMPAGNEMENT DU CPIE HL
Territoire Engagé pour la Nature			Aide à la constitution du dossier de candidature : argumentaire, définition des 3 actions, identification de partenariats...
Capitale de la Biodiversité			Aide à la constitution du dossier de candidature : argumentaire, définition des actions à valoriser...
Charte Engagé pour le végétal			Aide à la construction du projet avant candidature (objectifs, engagements...), actions de sensibilisations grand public
Cours Oasis	Collectivité		Aide à la construction du projet avec le personnel éducatif et la collectivité, actions de sensibilisation auprès des élèves et des parents d'élèves...
Plan Arbre Hérault'haies			Actions de sensibilisation
Conseil local pour la biodiversité	Collectivité		Aide à la mise en place du Conseil, animation des réunions, définition du programme...
Permis de végétaliser	Collectivité		Communication autour du projet, actions de sensibilisation...
Aire Terrestre Educative			Aide à la constitution du dossier de candidature, participation au comité de pilotage, animations scolaires...
E3D			Aide à la construction du projet avec le personnel éducatif et la collectivité, actions de sensibilisation auprès des élèves...

FINANCER SES PROJETS

Des moyens de financement existent :

- Fonds Verts
- Appel à projet des Agences de l'Eau
- Dotation pour la protection de la biodiversité
- ...

Le CPIE du Haut-Languedoc peut vous aider à identifier des financements possibles.



CONTACT

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DU HAUT-LANUEDOC

Place De Lattre de Tassigny - 34 220 Saint-Pons de Thomières

09 77 47 59 87 / contact@cpiehl.org

www.cpiehl.org

NOS PARTENAIRES

